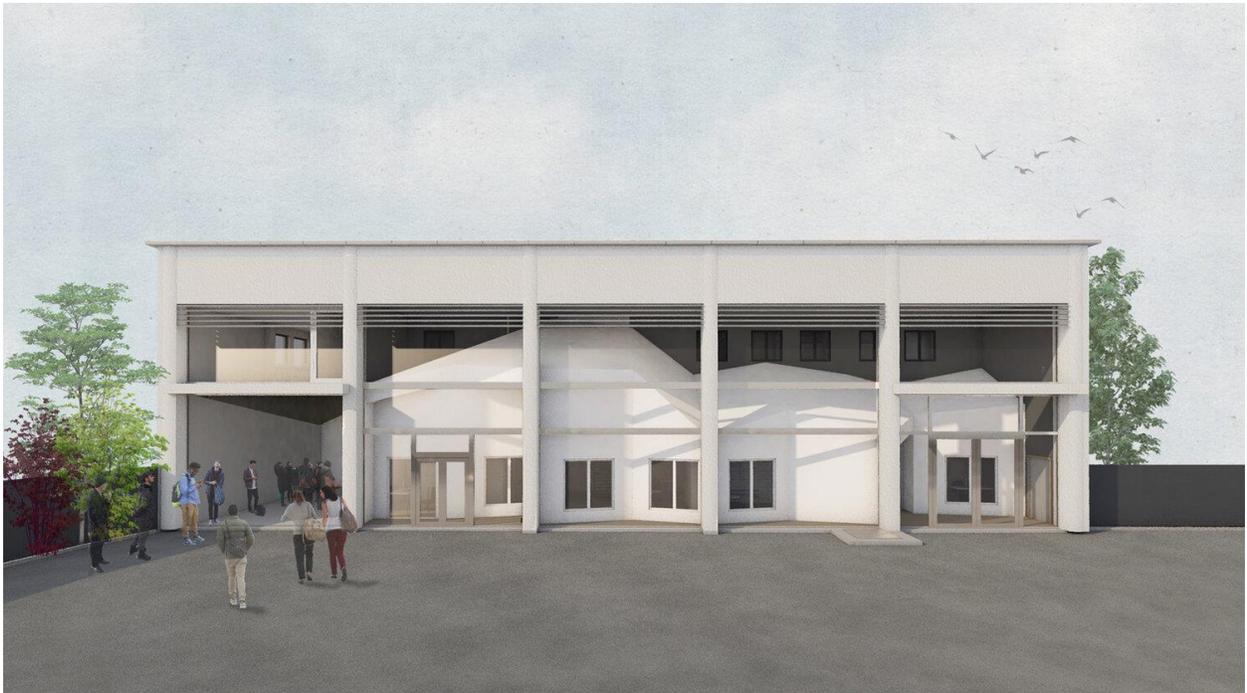




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Nouveau Centre de primo-accueil (CPA) situé à la route d'Arlon à Luxembourg-Ville



©Polaris

Conférence de presse

22.12.2020

Dossier de presse

Contenu

Nouveau Centre de primo-accueil (CPA)	3
Parcours type d'un demandeur de protection internationale (DPI)	3
Vie quotidienne au Centre de primo-accueil (CPA)	4
Examen médical obligatoire	5
Scolarisation des enfants DPI.....	5
Note à la presse	6

Nouveau Centre de primo-accueil (CPA)

Un ancien immeuble commercial, situé à la route d'Arlon à Luxembourg-Ville, a été reconverti en structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale (DPI) et remplacera l'actuel Centre de primo-accueil (CPA) dans les locaux de l'ancienne Logopédie à Strassen. Ce nouveau CPA aura une capacité maximale d'accueil de 251 personnes et sera mis en fonction au cours du mois de janvier 2021.

Le CPA offre un aménagement moderne et fonctionnel, qui permettra une meilleure prise en charge de demandeurs de protection internationale (DPI) et un accueil digne.

La structure comprend deux étages de chambres, des pièces communes et sanitaires ainsi qu'un étage avec dortoirs de 9 à 12 personnes. L'infrastructure sur place inclut une buanderie, un local coiffeur, un réfectoire avec cuisine de distribution, une salle informatique, des salles de jeux et une salle de stockage pour bagages.

En plus des locaux réservés à l'accueil des DPI, la structure abrite une zone administrative sur deux niveaux, où se trouvent des bureaux de l'Office national de l'accueil (ONA), de l'Inspection Sanitaire, de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, ainsi qu'une zone médicale. La présence sur le site du CPA de tous les acteurs impliqués dans l'accueil des DPI est une nouveauté qui permettra une collaboration plus efficace et plus concertée. De même, un échange plus étroit entre les acteurs impliqués dès la phase du primo-accueil permet de mieux évaluer les besoins individuels d'un DPI et facilite la détection de vulnérabilités.

L'accueil, l'encadrement social et ethno-psychologique des DPI est délégué à la Croix-Rouge luxembourgeoise, qui aura une présence de 6 encadrants socio-éducatifs, 2 psychologues et 2 infirmiers psychiatriques en semaine et une présence réduite à 1 personne pendant les week-ends.

Parcours type d'un demandeur de protection internationale (DPI)

Le Centre de primo-accueil est une structure d'accueil, où un demandeur de protection internationale séjourne en principe les premières semaines après son arrivée, jusqu'à ce qu'il puisse être relogé dans une structure d'hébergement durable. La première phase d'accueil est une étape importante qui permet aux encadrants sociaux de connaître les besoins spécifiques d'une personne, de détecter des vulnérabilités éventuelles, tels que troubles psycho-médicaux ou présence d'un handicap, et ainsi de trouver une structure d'hébergement permanente qui réponde au mieux à leurs besoins. En principe, un DPI reste dans la même structure durable pendant la période durant laquelle sa demande de protection internationale est examinée.

L'ONA gère actuellement 54 structures d'hébergement pour demandeurs de protection internationale, ce qui correspond à 3 291 personnes (données fin novembre 2020).

Le parcours simplifié d'un DPI lors de ses premières semaines au Luxembourg (étapes consécutives) :

- Hébergement dans le Dispositif primo-accueil (DPA), une **structure provisoire de dépistage COVID-19**, jusqu'à confirmation d'un résultat test négatif ;
- **Dépôt de la demande de protection internationale** auprès du Service des réfugiés du Ministère des Affaires étrangères et européennes dans les premières 48 heures suivant l'arrivée du DPI ;
- **Arrivée au Centre de primo-accueil (CPA) ;**
- Rendez-vous avec un encadrant socio-éducatif de la Croix-Rouge pour un « **entretien de prise en charge** », qui assistera le DPI entre autres, à demander une aide sociale au Luxembourg et à ouvrir un compte bancaire ;
- En cas de besoin, entretien avec la cellule ethno-psychologique pour un premier **dépistage psychologique** ;
- **Examen médical obligatoire** auprès de l'Inspection Sanitaire dans les premières 2 semaines suivant l'arrivée du DPI;
- **Attribution d'une structure d'hébergement durable**, où le DPI reste en principe pendant toute la durée de traitement de sa demande de protection internationale.

Vie quotidienne au Centre de primo-accueil (CPA)

Le CPA est un lieu d'habitation communautaire. Les occupants auront un lit, des repas, des vêtements, des produits d'hygiène et tout ce qu'il leur faut pour répondre à leurs besoins élémentaires. Dans la mesure du possible, les personnes d'une même famille dorment dans une chambre familiale séparée, alors que des personnes qui arrivent seules au Luxembourg doivent partager une chambre avec d'autres personnes. Dans une chambre partagée, chaque personne dispose d'un minimum de 6 m². Les installations sanitaires, la buanderie et le réfectoire sont partagés entre les occupants d'une structure.

Afin d'assurer le bon déroulement de la vie en communauté et la sécurité des habitants, les occupants doivent respecter un certain nombre de règles. Ce règlement est affiché visiblement dans le hall d'entrée de la structure d'hébergement.

Des agents de gardiennage sont sur place 24h sur 24h. Leurs tâches comprennent, entre autres d'assurer la sécurité des occupants du CPA et d'éviter l'entrée de personnes non autorisées dans le bâtiment.

Afin d'assurer leur santé et sécurité durant la crise sanitaire, les DPI hébergés dans les structures de l'Office national de l'accueil sont informés en permanence de toutes les mesures mises en œuvre au niveau national (restrictions de mouvement, mesures d'hygiène, interdiction de

rassemblement, etc.) et reçoivent des instructions et des directives claires (affiches, pictogrammes, dépliants). Toutes ces informations sont traduites dans différentes langues et affichées bien visiblement dans les structures d'hébergement et également transmises oralement par le personnel encadrant. Cette approche multilingue est appliquée dans toutes les structures d'hébergement de l'ONA et à tout support d'information qui s'adresse directement aux DPI, notamment au règlement d'ordre intérieur.

Dans le même objectif d'une transmission plus efficace de l'information, le Centre de primo-accueil est la première structure d'accueil de l'ONA à être équipée d'écrans d'information en temps réel. En plus, comme dans toutes les autres structures de l'ONA, le wifi est librement accessible aux habitants.

Examen médical obligatoire

Chaque nouvel arrivant est soumis à un examen médical obligatoire par la Division de l'Inspection Sanitaire de la Direction de la santé. D'une part, il s'agit d'assurer un accueil médico-social et psychologique adéquat pour chaque DPI accueilli et de dépister d'éventuelles maladies ou troubles psychologiques ; d'autre part il s'agit de remplir une mission de santé publique en réduisant à un minimum le risque d'importation de maladies infectieuses. En collaboration avec la Ligue médico-sociale, il est procédé au dépistage de problèmes sanitaires.

Les demandeurs de protection internationale (DPI) sont convoqués pour l'examen médical au plus tard 2 semaines après leur arrivée. Avec l'ouverture du nouveau CPA, l'examen médical initial pourra avoir lieu dans le lieu d'accueil des nouveaux arrivants.

Scolarisation des enfants DPI

Les enfants de demandeurs de protection internationale âgés de 4 à 16 ans du Centre de primo-accueil sont soumis à l'obligation scolaire au même titre que tout enfant et adolescent habitant le territoire du Luxembourg, quel que soit le statut des parents.

En règle générale, les enfants en âge de l'enseignement fondamental sont scolarisés dans les deux à trois semaines qui suivent leur arrivée au Luxembourg. Après inscription des enfants au service scolaire, les enfants sont scolarisés dans les classes spécialisées d'accueil de l'État à Luxembourg-Merl. Les élèves y reçoivent des cours intensifs de langues ainsi qu'un enseignement dans les autres domaines de développement et d'apprentissage prévus dans le plan d'études de l'enseignement fondamental.

En principe, les élèves seront intégrés au plus tard après une année de scolarisation d'une classe spécialisée d'accueil de l'État dans une classe régulière d'une école communale.

Les jeunes en âge de l'enseignement secondaire sont scolarisés dans divers lycées à proximité, en fonction des places disponibles.

Note à la presse

Pour des raisons de confidentialité, de sécurité et de protection des données, l'adresse du Centre de primo-accueil ne peut pas être rendue publique dans les reportages de presse. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Contacts presse

Dejvid ADROVIC
Ministère des Affaires étrangères et européennes
E-mail : pressoffice@mae.etat.lu
Tél. : (+352) 247-72414
GSM : (+352) 621 827 766

Sandy FOURNELLE
Office national de l'accueil
E-mail : sandy.fournelle@ona.etat.lu
Tél. : (+352) 247-85752